



# MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté  
Egalité  
Fraternité

Secrétariat général  
pour l'administration

Direction des ressources humaines  
du ministère de la Défense  
Centre ministériel de gestion de Lyon  
Division ressources humaines  
Bureau concours, recrutement et formation

Affaire suivie par Mathias MAUDET

Lyon, le **03 AOUT 2020**

N° **1857** /ARM/SGA/DRH-MD/CMG Lyon/DRH/BCRF

## NOTE D'INFORMATION MODIFICATIVE

relative aux recrutements, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrication de 3<sup>ème</sup> classe du ministère de la défense, au titre de l'année 2020.

à l'attention des destinataires *in fine*

- REFERENCES :
- a) Loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense, notamment le I de son article 31 ;
  - b) décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat;
  - c) décret n° 2011-964 du 16 août 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense;
  - d) décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;
  - e) décret n° 2018-1290 du 28 décembre 2018 relatif aux règles d'organisation générale du recrutement, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>e</sup> classe du ministère de la défense;
  - f) arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnées à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
  - g) arrêté du 7 août 2012 fixant le programme, la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours de recrutement dans le grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>e</sup> classe du corps des techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense ;
  - h) arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;
  - i) arrêté du 28 décembre 2017 modifié relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;
  - j) arrêté du 21 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>e</sup> classe du ministère de la défense ;
  - k) arrêté du 27 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>e</sup> classe du ministère de la défense ;
  - l) arrêté du 21 juillet 2020 modifiant le calendrier du déroulement des recrutements, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>e</sup> classe du ministère de la défense ;
  - m) note n° 0001119013327/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE du 9 décembre 2019 relative à l'organisation des recrutements, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>e</sup> classe du ministère de la défense, au titre de l'année 2020

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation des recrutements, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>ème</sup> classe (TSEF 3C) du ministère de la défense, au titre de l'année 2020.

Ces recrutements sont organisés en application des dispositions de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018, notamment le I de son article 31, et du décret n° 2018-1290 du 28 décembre 2018, cités en références.

**A la suite des suspensions des recrutements, à la date du 16 mars 2020, due à la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, le calendrier des recrutements, à titre expérimental, pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et fabrication de 3<sup>ème</sup> classe, ouverts au titre de l'année 2020, qui avait fait l'objet de la note de référence m), a été modifié.**

## 1. DISPOSITIONS GENERALES

La date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 31 janvier 2020 (date inchangée)**.

La sélection des dossiers par une commission de sélection, initialement prévue à compter du 23 mars 2020 est reportée à compter du 22 septembre 2020, et se déroule :

- en région Ile-de-France pour une inscription dans les régions Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et Ile-de-France ;
- à Toulon, pour une inscription dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les épreuves orales d'admission se déroulent en Ile-de-France et à Toulon, à compter du **lundi 5 octobre 2020**.

La date limite d'envoi de la demande écrite et des justificatifs pour le recours à la visioconférence pour passer l'entretien est fixée au **vendredi 11 septembre 2020**.

## 2. VISIOCONFERENCE

Toute candidate et tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat. La **demande écrite doit être adressée par voie postale**, au CMG de Lyon, au plus tard le **11 septembre 2020**.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

## 3. NATURE DE L'EPREUVE

Une commission de sélection, composée d'au moins trois membres, évalue les aptitudes professionnelles de chaque candidat à exercer les missions susceptibles d'être confiées à un technicien supérieur d'études et de fabrications de 3<sup>ème</sup> classe dans la spécialité offerte au recrutement. Elle tient également compte des acquis de l'expérience professionnelle des candidats et, à aptitude égale, de leurs motivations.

Au terme d'un examen des dossiers des candidats et sans leur attribuer de note, la commission établit la liste, par spécialité et par ordre alphabétique, des candidats sélectionnés pour un entretien.

La commission auditionne les candidats ainsi sélectionnés au cours d'un entretien de recrutement d'une durée de trente minutes. Cet entretien débute par un exposé de cinq minutes du candidat sur son parcours et son projet professionnel.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par spécialité et par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. En cas de renonciation d'un candidat, il est fait appel au premier candidat suivant de la liste.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe  
Stéphane VANOLI  
Directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

**Destinataires pour attribution :**

Sous-direction des bureaux des cabinets  
 Bureau des officiers généraux  
 Délégation aux affaires stratégiques  
 Direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication  
 Délégation à l'information et à la communication de la défense  
 Direction générale de la sécurité extérieure  
 Direction de la protection et de la sécurité de la défense  
 Direction générale de l'armement  
 Secrétariat général pour l'administration  
   Institution nationale des invalides  
   Office national des anciens combattants  
   Direction des affaires financières  
   Direction des ressources humaines du ministère de la défense  
   Direction des affaires juridiques  
   Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives  
   Direction du service national  
   Direction centrale du service d'infrastructure de la défense  
   Service parisien de soutien de l'administration centrale  
 État-major des armées  
   Centre de pilotage et de conduite du soutien  
   Direction du renseignement militaire  
   Direction centrale du service de santé des armées  
   Direction centrale du service des essences des armées  
   Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense  
   Direction centrale du service du commissariat des armées  
 État-major de l'armée de Terre  
   Direction des ressources humaines de l'armée de terre  
   Service de la maintenance industrielle terrestre  
   Service de la trésorerie aux armées  
 État-major de la Marine  
   Direction du personnel militaire de la Marine  
   Direction centrale du service de soutien de la flotte  
 État-major de l'armée de l'Air  
   Conseil supérieur de l'armée de l'air  
   Direction des ressources humaines de l'armée de l'air  
   Direction centrale du service industriel de l'aéronautique  
 Contrôle général des armées  
 Inspecteurs généraux  
 Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel  
 Délégation pour le regroupement des états-majors et services centraux de la défense  
 Commission des recours des militaires  
 Conseil supérieur de la fonction militaire  
 Conseil général de l'armement  
 Conseil scientifique de la défense  
 Responsable ministériel pour les normes  
 Commission armées-jeunesse  
 Gouverneur des Invalides  
  
 NAVAL GROUP (point de contact unique)  
 NEXTER (point de contact unique)  
 CEA (point de contact unique)  
 CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation  
 y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées  
 CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation  
 CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation  
 CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation  
 CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

**Destinataires pour information :**

- Syndicat CFDT
- Syndicat FO
- Syndicat UNSA
- Syndicat CGT
- Syndicat CGC
- Syndicat CFTC

**Copies :**

- DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
- CMG Lyon – déléguée régionale handicap
- CMG Lyon – DGA